



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving Box/Boîte de Réception des
Soumissions**
1st Floor/1^{ère} étage, Suite 1212
100-1045 Main Street
Moncton
New Brunswick
E1C 1H1
Bid Fax: (506) 851-6759

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Acquisitions NB/PEI (Moncton Office) – Bureau
d'acquisitions N.-B./Î.-P.-É. (Moncton)
1045 Main Street / 1045, rue Main
Moncton
New Bruns
E1C 1H1

Title - Sujet Health Care of Excellence	
Solicitation No. - N° de l'invitation EC016-211079/A	Amendment No. - N° modif. 006
Client Reference No. - N° de référence du client EC016-211079	Date 2021-06-07
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$PWJ-005-5986	
File No. - N° de dossier PWJ-0-43065 (005)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Atlantic Daylight Saving Time ADT on - le 2021-06-15 Heure Avancée de l'Atlantique HAA	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Lomax (PWJ), Sandra	Buyer Id - Id de l'acheteur pwj005
Telephone No. - N° de téléphone (506) 639-8503 ()	FAX No. - N° de FAX (506) 851-6759
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Cette modification de l'invitation numéro 6 est soumise et comprend la modification numéro 6 suivante.

La modification qui suit apportée aux documents de soumission entre en vigueur dès maintenant. L'addenda fera partie des documents de contrat.

Toutes autres conditions ne changent pas.

QUESTIONS ET RÉPONSES

1. Q. Selon la clause 1.12, Délai de réponse concernant le projet, l'expert-conseil principal et les sous-experts-conseils doivent pouvoir se présenter **sur place** en 48 heures. Il est précisé dans la clause 1.11 que des réunions virtuelles sont attendues lorsque les restrictions relatives à la COVID-19 empêchent de se réunir en personne, mais dans quel délai faudra-t-il se présenter sur place lorsque ces restrictions ne seront plus appliquées? Les restrictions concernant la COVID peuvent s'assouplir, mais il n'y aura peut-être pas de reprise immédiatement dans le marché des voyages et les possibilités dans ce domaine.

R. Le délai pour se présenter sur place lorsque les restrictions relatives à la COVID ne s'appliqueront plus est de 48 heures. Les proposant doivent planifier en conséquence pour les activités exigeant une présence sur place pendant et après la pandémie.

Correction à la clause 1.12 – remplacer par ce qui suit :

L'expert-conseil principal et les sous-experts-conseils proposés doivent pouvoir se présenter en personne aux réunions dans la localité des travaux dans les 48 heures qui suivent la demande et répondre aux questions posées par le représentant ministériel dans un délai maximal de 24 heures, depuis la date d'attribution du **contrat à l'expert-conseil jusqu'à **l'acceptation finale de tous les produits à livrer.****

1.12 Délai de réponse concernant le projet

- .1 L'expert-conseil principal et les sous-experts-conseils proposés doivent pouvoir se présenter en personne aux réunions dans la localité des travaux dans les 48 heures qui suivent la demande et répondre aux questions posées par le représentant ministériel dans un délai maximal de 24 heures, depuis la date d'attribution de la commande subséquente jusqu'à l'inspection finale et la remise des produits à livrer.
- .2 L'expert-conseil doit être en mesure de prouver qu'il dispose de ressources suffisantes pour fournir la portée des services requis.

2. Q. Serait-il acceptable d'utiliser, comme exemple de réalisations, un projet qui a été réalisé au complet (construction finale) dans les huit dernières années, mais dans lequel notre participation pertinente à la conception du projet a pris fin avant la phase de construction, et non dans les huit ans avant la date de clôture (c'est-à-dire conception terminée en 2012, construction terminée en 2014) sans que des points soient déduits?

R. Oui. Les exigences sont respectées.